



N° d'affiliation : 501522

Lisieux, le 18 janvier 2022

YVETOT AC

Monsieur Le Président,

OBJET : STATUT DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

Monsieur Le Président,

Je vous prie de trouver ci-dessous l'extrait de décision prise par la Commission Régionale du Statut des Educateurs (*séance restreinte du 17 Janvier 2022*) :

Etude des groupes U14 Régional – Phase 2

YVETOT AC, U14 Régional 2 groupe D,

- Reprenant le dossier,

Prenant connaissance de la décision de la Commission d'Appel du 10 janvier 2022, ainsi que la désignation de la part du club d'YVETOT AC, la Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de la désignation de Monsieur GRUEL Sébastien, titulaire du BEF sur l'encadrement de l'équipe U14 Régional 2 groupe B.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux.

Directeur Technique Régional

T. MONTAGNE

